

L'ÉCHO des forêts

N° 61

Avril 2012

SOMMAIRE

 **TECHNIQUE**
Le climat change,
la forêt évolue

p.2

 **CRPF**
Vos journées 2012

p.3

 **ÉCONOMIE**
Le PPRDF, soutien des
actions de mobilisation
de bois

p.4

2012, la fiscalité
change pour les
forestiers

p.5

 **TÉMOIGNAGE**
Archéologie et forêts
en Midi-Pyrénées

p.6-7

 **ÉCHO LOCAL**

p.8

Dossier

**Le frêne en
Midi-Pyrénées :
écologie et
sylviculture**


CRPF
MIDI-PYRENEES

**Le journal du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Midi-Pyrénées.**

Imprimé à 14 000 ex.

Édito



UN CONTRAT POUR CINQ ANS

d'Objectifs et de Performance 2012 – 2016 entre l'Etat et le CNPF.

Le 27 janvier dernier, Bruno LEMAIRE, Ministre en charge des forêts, Henri PLAUCHE-GILLON, Président du CNPF et Thomas FORMERY, Directeur Général du CNPF ont signé le nouveau Contrat

de ce contrat d'objectifs et de performance constitue le projet stratégique du Centre National de la Propriété Forestière, Etablissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture et des forêts, et créé en 2009 par la fusion de 19 organismes jusqu'alors indépendants : les 18 Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) et le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) auquel avait été intégré l'Institut pour le Développement Forestier en 2006.

Il formalise les engagements du CNPF en termes d'organisation, d'orientations et d'actions pour la période 2012-2016. Compte tenu du contexte forestier actuel et de son évolution prévisible, le CNPF se donne pour objectif au travers de ce contrat de :

"Développer la gestion durable en forêt privée en assurant son renouvellement et une mobilisation accrue des produits forestiers".

Il se compose de 6 axes, dont 5 techniques et 1 sur le fonctionnement interne.

Les 5 premiers axes concourent à cet enjeu stratégique, en résonance avec le défi national du "mobiliser plus en préservant mieux", conformément à la double orientation des discours d'Urmatt et d'Egletons du Président de la République, et du Grenelle de l'environnement. Globalement, quatre orientations prioritaires déterminent les objectifs et mobilisent l'essentiel des moyens : l'implication du CNPF dans les démarches de **mobilisation territoriale**, le développement des documents de **gestion forestière durable**, la crédibilité scientifique des actions de **recherche & développement**, l'efficacité de la sensibilisation et de **l'information auprès des propriétaires forestiers**.

Une autre finalité de l'ensemble de ces objectifs est celle du renouvellement de la forêt. Il ne peut y avoir d'exploitation de bois sans se soucier en parallèle du renouvellement des peuplements, avec une certaine maîtrise des essences. Or, le constat actuel est que ce renouvellement est de plus en plus problématique, dans un contexte de changement climatique, de perte de revenus pour le sylviculteur, de montée en puissance de la demande en bois énergie, de renforcement des pressions environnementales, de la quantité excessive des grands animaux dans un nombre croissant de massifs forestiers.

Pour la région Midi-Pyrénées, outre les actions classiques d'information, de vulgarisation, de démonstration et de formation, le CRPF sera impacté par deux grandes actions :

./..





Expert Forestier

Estimation de bois et forêts
Organisation de ventes de bois
par appels d'offres, pour **obtenir
les meilleurs prix du marché,
dans une transparence totale**
Plans Simples de Gestion,
Études de projets de boisement
et de travaux d'amélioration
forestière - Maîtrise d'Œuvre
Agrément pour l'obtention
d'aides publiques

Conseil en gestion forestière gratuit

4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76

Pierre.Foissac@wanadoo.fr

..!..

Les Plans de Développement de Massifs (PDM) et les documents de gestion durable. En effet, dans ce contrat, le CNPF s'engage sur la réalisation de 150 PDM pour 600 000 hectares au niveau national, nous allons donc poursuivre ces actions en espérant que les financements européens se maintiendront après 2013 dans le cadre de la nouvelle politique de développement rural et ses mesures forestières (2014-2020).

La loi de modernisation agricole de 2010 a supprimé la notion de seul tenant pour l'obligation de Plan Simple de Gestion (PSG). Au niveau national, cette nouvelle obligation entraîne une augmentation d'environ 10 000 PSG. La région Midi-Pyrénées est particulièrement concernée par cette mesure. Le CRPF devra **appeler près de 1 800 nouveaux PSG dans les dix années à venir** et, sur la durée du contrat d'objectif et de performance **agrèer environ 500**

PSG « nouvelle formule », sans moyens supplémentaires et à effectif constant.

Le sixième axe concerne le fonctionnement interne du CNPF. Il s'inscrit dans le cadre de la RGPP et de la rénovation des relations entre l'Etat et ses opérateurs. Il vise, par la mise en place d'un **système qualité approprié**, à amener 20 organismes auparavant autonomes à travailler ensemble, en réalisant des gains de productivité.

Ainsi, le CNPF contribuera pleinement à l'amélioration de la gestion durable des forêts des particuliers, il s'engage à œuvrer pour une **production forestière équilibrée**, c'est-à-dire planifiée, **adaptée aux potentialités des forêts et aux besoins des marchés**, renouvelable dans le temps sans perte de qualité, et respectueuse des écosystèmes.

PASCAL LEGRAND
DIRECTEUR DU CRPF MIDI-PYRÉNÉES

LE CLIMAT CHANGE, LA FORÊT ÉVOLUE

Depuis la canicule de 2003 et la sécheresse de 2005, le nombre de demandes de coupes extraordinaires dans les forêts dotées d'un plan simple de gestion, a considérablement augmenté. Les chênes, et en particulier le pédonculé, sont des essences fortement touchées par des dépérissements. Forts de ce constat, les CRPF de la façade atlantique ont mutualisé leurs compétences avec l'appui de l'IDF. Des travaux de recherche et de développement sont entrepris dans le cadre du projet « les chênaies atlantiques face aux changements climatiques : comprendre et agir ».

Grâce à ce programme, des outils novateurs sont à disposition des forestiers pour agir et anticiper le changement climatique. Ils visent

à prédire le risque de dépérissement et de perte économique. La méthode est applicable à de nombreuses essences forestières, à condition de connaître leurs paramètres climatiques limites, à partir desquels les risques de dépérissement sont estimés trop élevés.

L'IDF, avec l'appui de l'INRA et du CRPF Midi-Pyrénées, a organisé un colloque à Toulouse consacré aux conséquences du changement climatique sur les chênaies.

Vous trouverez sur notre site les nombreuses interventions réalisées durant ce colloque :

www.foretpriveefrancaise.com/chene/

CHRISTOPHE DRÉNOU ET JEAN LEMAIRE
INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

VOCABULAIRE FORESTIER

Écologie, gestion et conservation des espaces boisés. Ce Vocabulaire, coordonné par Yves Bastien et Christian Gauberville, permet de se familiariser avec les notions scientifiques et techniques liées aux espaces boisés et à leur gestion. Comportant plus de 4 500 termes, il deviendra rapidement le référentiel incontournable du langage forestier. Disponible à l'IDF 05.61.75.42.00 ou idf-librairie@cnpf.fr





EURL DU BOIS DE GAIX
Christophe BRENNAC

- Travaux forestiers
- Préparation du sol avant plantations
- Dégagements manuels et mécaniques
- Applicateur agréée de produits agropharmaceutiques en forêt.

76, Chemin du Pioch de Gaix - 81090 Lagarrigue
Tél.: 05 63 51 03 43 - Mobile : 06 23 05 51 64
brenac.christophe@orange.fr

VOS JOURNÉES 2012

Ces journées de vulgarisation ou stages de formation sont organisés pour vous, près de votre bois ou de votre domicile, elles doivent répondre à vos interrogations et à vos attentes.

Leur objectif ? Vous former et vous aider dans la gestion de vos parcelles boisées, quelle qu'en soit la taille !

Ariège	Plantation écocitoyenne de la forêt du Baup : intérêts et rôles	25 mai	St-Girons
	Elaboration et suivi d'un Plan Simple de Gestion	juillet	Ariège
	Fiscalité en forêt	14 septembre	Foix
Aveyron	Quelle sylviculture des feuillus dans la petite propriété ? Relancer la gestion sylvicole des Groupements Forestiers	juillet 9 septembre	Rieupeyroux Le Truel
Gers	Le Plan de Développement de Massif : un outil pour la gestion concertée	automne	Le Houga
	La qualité des bois de chêne	21 septembre	Le Houga
Lot	Le Plan Simple de Gestion : intérêt pour la gestion forestière	16 mai	Bouriane
	Gestion des peuplements feuillus	mai ou juin	Sousceyrac
	Les autres rôles de la forêt : environnement, paysage, biodiversité, champignons	1 juin	Gourdon
	Commercialiser ses bois : cubage, prix, types de vente	5 octobre	Bouriane
Tarn	Comment valoriser au mieux le Douglas	25 mai	Monts d'Alban
	Environnement et forêt : la biodiversité au cœur de la gestion forestière	9 novembre	Lacaune
Tarn-et-Garonne	Le Peuplier en vallée de Garonne	29 juin	Verdun/Garonne

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances et compléter vos compétences, vous pouvez également participer aux formations FOGFOR Midi-Pyrénées.

Aveyron : Initiation : secteur de Millau, 3 jours, (octobre)

Tarn : Professionnalisation : gestion dynamique des résineux, 4 jours, (mars à septembre)

Tarn : Professionnalisation : rédiger son Plan Simple de Gestion, 4 jours, (juin à octobre)

Tarn-et-Garonne : Professionnalisation : conduite de chantier, 3 jours, (automne)

LE PPRDF, SOUTIEN DES ACTIONS DE MOBILISATION DE BOIS



Abonnement à l'Écho des Forêts

Si vous recevez l'Écho des Forêts en plusieurs exemplaires ou si vous souhaitez vous désabonner, merci de nous avvertir en joignant les étiquettes adresses correspondantes.

Exploitation forestière
Négoce de bois

Gestion forestière
Sylviculture

Vente de bois par appel d'offres

De la forêt à l'industrie,
notre culture



10, rue Cambos - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 62 65 55
Fax 05 63 35 28 01
www.sudabies.fr



Une équipe de professionnels
de la forêt à votre service

Sous l'autorité du Préfet de Région, le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)** a été élaboré pour 5 ans par l'ensemble des acteurs du développement forestier (CRPF, coopératives forestières, experts, syndicats de forestiers privés, ONF, communes forestières, Chambres d'agriculture) dans **l'objectif d'une mobilisation accrue et durable des bois** en Midi-Pyrénées.

Les partenaires de la forêt privée et de la forêt publique ont identifié les territoires forestiers sur lesquels une augmentation de la récolte est possible si des actions d'animation, prenant en compte la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, sont mises en œuvre.

QUELLES ACTIONS ?

Six grands types d'actions de développement forestier, couvrant 70 opérations, sont retenus. On y retrouve notamment des actions dédiées :

- aux forêts publiques, avec la mise en place de Plans Locaux de Mobilisation des bois en zone de montagne,
- aux agriculteurs propriétaires forestiers, avec la mise en place d'opérations de valorisation de la forêt paysanne,
- aux propriétaires forestiers privés avec la mise en place d'appuis à la création de desserte groupée, à la réorganisation

foncière et au suivi des Groupements Forestiers. Il est également proposé de renforcer la dynamique « Plans de Développement de Massifs », mise en œuvre par le CRPF Midi-Pyrénées depuis 8 ans.

QUEL OBJECTIF DE MOBILISATION SUPPLÉMENTAIRE ?

Réel programme opérationnel, le PPRDF a pour objectif de mobiliser sur les territoires identifiés plus de 760.000 m³ supplémentaires sur 5 ans et ainsi multiplier durablement à partir de fin 2016, par 1,5 les volumes actuellement mobilisés.

QUEL INTÉRÊT POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS ?

Le CRPF Midi-Pyrénées s'est fortement impliqué dans l'élaboration de ce plan. Plus de 30 actions spécifiques au service des forêts privées et des propriétaires forestiers y sont inscrites. Elles seront soutenues en priorité par les pouvoirs publics. Les territoires concernés pourront bénéficier d'un appui spécifique du CRPF.

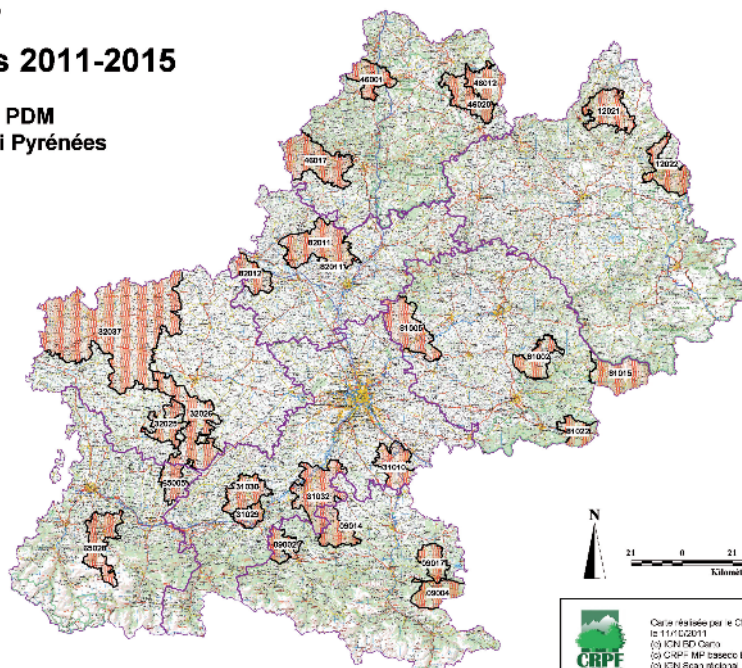
Plus d'informations :

<http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Demarche-territoriale-concertee,525>

THOMAS PÉTREULT
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

PPRDF Actions 2011-2015

Action PDM
Région Midi Pyrénées



Carte réalisée par le CRPF Midi-Pyrénées
le 11/10/2011
(c) IGN, RD, Caris
(c) CRPF - MP, Bassac, EPCI
(c) IGN, Scans régionaux

2012, LA FISCALITÉ CHANGE POUR LES FORESTIERS

Les dernières lois de finances ont, une nouvelle fois, en partie modifié la fiscalité forestière. Ces changements concernent notamment la TVA, le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt (DEFI « forêt ») ainsi que les plus-values.

TVA

Deux taux de TVA coexistent en forêt, le taux normal à 19,6 %, qui passe à 21,2% à compter du 1^{er} octobre 2012, et le taux « réduit » porté à 7 %. Ce dernier s'applique aux bois sur pied, abattus, bois de chauffage. Ce taux de 7 % concerne également les propriétaires possédant un numéro SIREN*, pour les travaux forestiers, l'achat de plants, de semences forestières, d'engrais, la pose de protections...

En revanche, le taux appliqué aux produits antiparasitaires passe de 5,5 % à 19,6 %.

Pour les sylviculteurs qui ne relèvent pas du régime simplifié agricole (qui ne récupèrent pas la TVA), un remboursement forfaitaire de TVA est possible sur le total des ventes à une personne assujettie à la TVA sur l'année. Jusqu'à présent ce taux était de 3,05 %, il passe à présent à 3,78 %. Ainsi en 2013, vous pourrez demander un remboursement forfaitaire de 3,78 % pour les ventes de bois effectuées en 2012.

DEFI FORÊT

Les dispositifs concernant les acquisitions, les travaux et la gestion sont maintenus au moins jusqu'en 2013, mais la réduction passerait de 22% à 18%. Pour la réduction liée au paiement des cotisations d'assurance tempête, le taux passerait de 90 à 76%. Un prochain décret précisera ces nouveaux taux. Le plafonnement global des déductions applicables à l'impôt sur le revenu (tous les revenus) est de 18.000 € et 4% du revenu imposable.

PLUS-VALUES

Lors de ventes de forêts, les plus-values sont soumises à l'impôt. À partir du 1^{er} février 2012, les abattements applicables sont modifiés. Auparavant, au-delà de 15 ans de détention, les plus-values n'étaient plus imposables. À présent, pour une exonération totale, il faut conserver le bien pendant 30 ans.

**SIREN : Numéro d'identification attribué par l'INSEE que vous pouvez obtenir auprès du Centre de Formalité des Entreprises des Chambres d'Agriculture.*

JOHANN HÜBELÉ
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

Pour plus de précisions, vous pouvez notamment consulter les références suivantes :

Lois de Finances rectificatives n°2011-1117 du 19/09/2011, 2011-1978 du 28/12/2011

et n°2012-354 du 14/03/2012

Loi de Finances pour 2012 n°2011-1977 du 28/12/2011. **À voir sur le site : www.legifrance.gouv.fr**

Gaëlle MARTIN
Gestionnaire forestier



Gestion de bois et forêts
Conseils
Vente de bois par appel
d'offres
Plans simple de gestion
Maîtrise d'œuvre tous
travaux forestiers
Estimation
Inventaire

En Fabre
81700 – PUYLAURENS
06.43.09.86.26
gaelle.martin.tfa@orange.fr



ARCHÉOLOGIE ET FORÊTS EN MIDI-PYRÉNÉES (1^{ère} partie)



Les milieux forestiers ont été moins bouleversés que les milieux agricoles, même si une grande partie de nos forêts actuelles est issue de parcelles autrefois cultivées. Ainsi, la probabilité d'y rencontrer des vestiges archéologiques est encore importante. Pour les préserver, il convient de les reconnaître.

Forêts de France

est la revue nationale de la forêt privée. Elle vous accompagne dans toutes vos décisions de propriétaire et de gestionnaire pour mieux valoriser vos bois.

Service des abonnements
de Forêts de France
17, Ch. des Boulangers
78926 Yvelines cedex 9
Tél : 01 55 56 70 93

Nos paysages ont connu de profonds remaniements : savane, steppe, forêt, culture, friche... ont alterné au gré des variations du climat et de l'évolution des peuplements humains. Chaque époque laisse sa marque, la forêt agissant comme un conservatoire de ces traces du passé. En zone

« humanisée », de nombreux sites ont disparu, surtout depuis la mécanisation de l'agriculture et les aménagements modernes. Par contre, les milieux forestiers restent presque « vierges » pour l'archéologie. Autrefois considérés comme marginaux parce que difficiles à prospector, des études

récentes y soulignent un immense potentiel. Le couvert forestier protège les sols de l'érosion, ce qui conserve les vestiges en bon état. Certains édifices fragiles, en élévation, et notamment ceux en terre, sont conservés, alors qu'ils ont souvent disparu ailleurs.

S'il est relativement aisé de protéger ces vestiges dans les forêts publiques, la tâche est beaucoup plus complexe et délicate en forêt privée : elle dépend essentiellement de l'état d'esprit du propriétaire !

FAIRE PARLER LA FORET

Le domaine de l'archéologie est vaste, puisqu'il s'étend sur toute l'histoire de l'homme. Cela donne une idée de l'étendue des découvertes potentielles ! Les plus anciennes défraient la chronique et font la Une des journaux, mais les témoignages d'un passé plus proche sont tout aussi estimables. Il est intéressant, sans vouloir être exhaustif, de citer les principaux, en liaison avec la période où ces objets ont été confectionnés. Voici, au fil du temps, quelques jalons de l'histoire de la forêt et des indices inscrits dans les sols.

Paléolithique :

- 1.600.000 à - 12.000 ans

Le paléolithique débute dans notre région avec la première pierre taillée. L'échelle de temps est gigantesque : quarante mille générations de chasseurs cueilleurs se succèdent ! La nature évolue alors au rythme des glaciations. Homo erectus (paléolithique ancien), puis Néandertal (paléolithique moyen) et enfin Cro-Magnon (paléolithique supérieur) côtoient mammouths, lions des cavernes, aurochs et rhinocéros laineux. Il nous reste de ces époques des galets aménagés (choppers), des bifaces, des racloirs, de nombreux outils, lames et lamelles en silex, mais aussi, pour le paléolithique su-

périeur, des objets en os, en ivoire ou en bois de renne (harpons notamment). Les forêts réservent parfois des surprises à l'abord des parois rocheuses (abris sous roche) ou dans les grottes.

Néolithique :

- 6000 à - 2500 ans

Le climat devient plus doux, la chênaie s'installe, suivie par la hêtraie. On parle de transformation majeure des sociétés avec l'avènement d'une économie de production : développement de l'agriculture et de l'élevage, formation de villages. Ce développement des sociétés humaines s'accompagne d'une première vague de grandes destructions de la forêt par les troupeaux ou l'incendie. L'homme devient l'acteur essentiel de la transformation des écosystèmes.

L'outillage se spécialise : pierres polies (haches), grattoirs, perçoirs, pointes de flèches, os travaillés sous forme de hameçons, poinçons, ciseaux à bois... L'agriculture amène un lot de nouveautés comme la céramique, les silos creusés dans le sol, les fosses, premiers fours, meules, broyeurs à céréales. On décèle la présence de ces premiers villages grâce à des trous de poteaux.

La fin du Néolithique apporte la création de pièces en cuivre (poignards...). C'est aussi l'âge d'or des



Borne limite de parcelle cadastrale

mégalithes : dolmens à vocation funéraire, ainsi que des menhirs à vocation culturelle. Les statues menhirs méritent une mention spéciale, puisqu'elles constituent une des richesses patrimoniales particulières du nord-ouest de notre région.

Age du Bronze, puis du Fer : - 2500 à - 50 ans

C'est l'étape du développement de la métallurgie, très destructrice pour les forêts. Ainsi, outils du quotidien, armes et ornements métalliques sont les marqueurs principaux de cette période. La fonte du minerai de fer nécessite des fours atteignant une température de 1500 °C : le besoin en bois devient énorme et la déforestation s'accélère. La prospection de l'or et de l'argent se développe (Pyrénées). Le fer est utilisé sous toutes ses formes : armes, outils, fibules... La sculpture se développe : galets gravés, statuettes...

Les modes d'habitat varient du petit village d'une dizaine de bâtiments en milieu ouvert à l'âge du bronze, puis oppidum de l'âge du fer, souvent perché, première forme de ville comme à Vieille Toulouse. Les rites funéraires se caractérisent par l'élévation de tumuli. Ces mottes de terre, qui recouvrent des sépultures, sont rarement conservées en l'état d'origine tant elles ont été pillées ou détruites par les engins agricoles.

À la fin de l'âge du fer, les celtes, venus progressivement d'Europe centrale, s'installent dans notre région. Réputés pour leur adresse manuelle, ils excellent au travail du métal. Ils s'intègrent aux peuplades en place. Leurs habitations de bois ont laissé peu de traces, mais on retrouve des puits à

vocation culturelle ou funéraire, des amphores, urnes, sarcophages, poteries...

L'époque Gallo-romaine : - 120 à + 500 ans

Au second siècle avant Jésus Christ, les romains conquièrent la région. Ils dominent cinq siècles durant les peuples de la Gaule et s'assimilent de façon remarquable. Le territoire régional est riche de vestiges de cette époque. Voies de communication, quelquefois pavées, villas liées à une activité agricole importante, conduites d'eau sont autant de traces gallo-romaines. La destruction du couvert forestier s'amplifie, pour l'alimentation des fours de potier et des thermes. La généralisation de l'élevage de transhumance participe au phénomène. Pline l'Ancien* s'indigne du viol de la nature, ces «portions de montagne que la scie étend dans nos chambres». Carrières de toutes sortes, mines, camps militaires avec murs et fossés donnent lieu à des travaux spectaculaires encore perceptibles en forêt.

Le Moyen Âge : la période moderne, + 500 à + 2000 ans

Après une courte période de reforestation et de regain des friches, le Moyen Âge est globalement marqué par une nouvelle réduction du tissu forestier. Des territoires supplémentaires sont conquis sur la forêt par la viticulture. De grands massifs disparaissent. Parce qu'elle fournit des matières premières vitales, la forêt devient un enjeu. Les puissants vont l'accaparer et, à leur façon, la protéger pour l'exploiter. Maints indices de cette époque sont discernables.

- **Les souterrains aménagés** ont, tout autant que les chapelles et les églises, voix au chapitre. Lieux de culte, habitations ou réserves, leur

concentration la plus importante va de la Charente aux collines des vallées du Tarn et de la Garonne. On en dénombre plusieurs milliers et, par exemple, près de 200 dans le Tarn ! Ils ont été creusés souvent dans les mollasses, mais aussi dans les schistes. Parfois très élaborés, ils vont de la simple cavité à flanc de falaise à une architecture complexe, comportant plusieurs salles.

- **Les Castellans et mottes castrales** font partie des paysages locaux : «mottes» édifiées sur des buttes de terre de forme tronconique, «Castella» quand le relief prend la forme d'un éperon rocheux aménagé (tranchée de défense, plate-forme sommitale, cases-encoches). L'appareillage en bois ou en pierre a disparu, mais les formes se distinguent encore nettement.

- **Les Verreries**, plus tardives, de conception et de nature très diverses, constituent un patrimoine industriel de toute première importance.



Verres de Grésigne

Du 15^{ème} au 18^{ème} siècle essentiellement, les Maîtres

verriers ont eu une forte activité en Grésigne, Montagne Noire, Ariège. Le sable était récolté dans le lit des ruisseaux et les oxydes issus de la combustion de la fougère donnaient au verre sa fameuse couleur bleutée. Les fours installés en forêt consommaient beaucoup de bois. La production, très diversifiée, comprenait beaucoup d'objets utilitaires.

- **les mines, les fours à fer et les charbonnières** sont devenus avec le temps des lieux privilégiés d'étude pour les archéologues.

Les bornes, murets, ponts, terrasses, cabanes, conduites d'eau («béals»), retenues bâties («pesquiers») sont aujourd'hui souvent inclus dans les parcelles boisées. Leur conservation est primordiale, ne serait-ce que pour la reconnaissance des limites cadastrales.

À suivre...

*Écrivain et naturaliste romain du 1^{er} siècle auteur de l'encyclopédie «Histoire Naturelle».

CHRISTOPHE MENDYGRAL,
C.D.A. DU TARN.
PASCAL MATHIEU, C.R.P.F.
AVEC L'AIDE DE PIERRE CHALARD,
CONSERVATEUR AU SERVICE RÉGIONAL DE
L'ARCHÉOLOGIE.
REMERCIEMENTS À JEAN RECORD POUR
SON APPUI.



Bassin bien conservé grâce à la forêt (Monts de Lacaune)



MICHEL HUMENRY : UNE RETRAITE MÉRITÉE

Michel a été recruté le 1^{er} juillet 1972, avec pour mission principale la mise à jour du fichier des propriétés privées devant présenter un plan simple de gestion.

Technicien du secteur Haute-Garonne Nord, il organise également, depuis 1982, la lutte contre la chenille processionnaire du pin et les bombyx, en réactivant la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures (FDGDEC) de la Haute-Garonne. En 1990, la surface de forêt traitée contre la chenille processionnaire atteint le record de 3.000 hectares. De plus, il est très actif pour la relance des haies, en 1994, sous la direction de Michel Humenry, la campagne de plantation de haies et de brise-vent a atteint 72 kilomètres de haies plantées par 230 agriculteurs. Son départ, en 2012, arrive juste avant la nouvelle campagne d'appel des Plans Simples de Gestion liée à la suppression du seul tenant ! Mais, passionné, il restera présent dans les organismes forestiers : FDGDEC, CETEF Garonnais et FOPYGA.



NOS ESSENCES EN MIDI-PYRÉNÉES

Depuis 2010, Midi-Pyrénées Bois mène des actions spécifiques au secteur de la construction bois. Soutenue par ses partenaires technico-économiques, l'association a fait de l'utilisation de la ressource régionale une des ses priorités. Le guide «Nos bois de Midi-Pyrénées» a été élaboré, afin d'amener les professionnels de la 2nde transformation à utiliser davantage de bois régionaux dans la construction et l'aménagement. Divisé en fiches, ce guide présente les caractéristiques techniques de chaque essence et développe des spécificités régionales. Il met en évidence les usages plus ou moins courants de chaque essence pour amener les professionnels à envisager différemment leurs approvisionnements.

Midi-Pyrénées Bois 05.61.75.47.30
www.mpbois.net



MIDI-PYRÉNÉES BOIS

L'Interprofession « Midi-Pyrénées Bois » poursuit ses actions en faveur de la filière bois régionale, principalement en direction du bois construction et du bois bûche. Sa communication a été également fortement renforcée : tenue d'un stand et organisation de rencontres dans le cadre « Avenir Bois », rénovation de son site Internet.

Midi-Pyrénées Bois 05.61.75.47.30
www.mpbois.net

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FOGEFOR MIDI-PYRÉNÉES

Depuis 2003, l'association FOGEFOR MIDI-PYRÉNÉES a organisé et animé, en lien étroit avec le CRPF, plus d'une quarantaine de stages. Près de 500 forestiers ont été formés lors de sessions d'initiation, de base, de perfectionnement, de professionnalisation ou de référence. L'Assemblée générale de 2012 aura lieu le 11 mai à Saliès près d'Albi. Elle se veut être une journée de rencontre réunissant tous ceux qui ont suivi une formation ces dernières années. Deux interventions animeront la réunion : les chênes et le changement climatique (Christophe Drénou – IDF) et le bois construction et les bois locaux (Agathe Coquillion – Midi-Pyrénées Bois).

THOMAS PÉTREAU AU CONSEIL RÉGIONAL

En juillet 2012, Thomas PÉTREAU devendra le nouveau responsable des actions « Forêt-Bois-Carbone » à la Région Midi-Pyrénées. Depuis 2003, Thomas avait apporté sa jeunesse et son dynamisme au CRPF.

Il était responsable des actions territoriales liées notamment à la mobilisation de bois et aux Plans de Développement de Massif, à la desserte forestière et à la sensibilisation des propriétaires.

GUIDE DU DOUGLAS

Le CRPF vient d'éditer un nouveau guide pratique «le Douglas en futaie régulière». Cette brochure d'une cinquantaine de pages propose une synthèse des connaissances et expériences sur sa sylviculture dans le sud-ouest du Massif central. Elle est disponible auprès du CRPF et téléchargeable sur le site : www.crpf-midi-pyrenees.com



Plus que jamais,
c'est le moment de voir
grand

FOREXPO

Le salon européen de la sylviculture
et de l'exploitation forestière

6-7-8 JUN 2012
MIMIZAN

FOREXPO 2012 à Mimizan, vous place à la fois au carrefour du marché forestier de l'Europe du Nord et du Sud et au cœur du plus grand chantier de reboisement européen.

Près de 400 exposants et 500 marques internationales présenteront sur 70 ha d'exposition en pleine forêt, à plus de 25 000 visiteurs français et étrangers, les dernières technologies en matière de sylviculture et d'exploitation forestière, en grandeur nature et temps réel.

FOREXPO 2012 donne donc rendez-vous à tous ceux qui veulent exposer, s'informer, découvrir, rencontrer et négocier dans un environnement où tout est prévu pour concilier efficacité et convivialité.

Notez les dates et à bientôt !

FOREXPO GIE - 6 parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
Tél +33 (0)5 57 85 40 18 - Fax +33 (0)5 56 81 78 98
info@forexpo.fr - www.forexpo.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade 31320
AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

E.mail : midipyrenees@crpf.fr

Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :

Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :

Philippe THÉVENET

Comité de Rédaction :

Philippe BERTRAND,

Yann CLÉMENT,

Jean-Michel FAUCHER,

Johann HÜBELÉ,

Philippe GUILLEMOT,

Philippe THÉVENET

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville

N° ISSN-1143-1636

Réalisé avec le concours du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



L'ÉCHO est imprimé sur papier certifié PEFC